

*Direction générale de l'aviation civile*

**Décision n° 06941-DG du 23 juin 2006  
portant délégation de signature  
NOR : EQUA0601412S**

Le directeur de cabinet du directeur général,

Vu le code des marchés publics, et notamment ses articles 20, 28 et 30 ;

Vu le décret du 8 avril 2004 relatif aux attributions du ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2005 portant désignation des personnes responsables des marchés (PRM) à la direction générale de l'aviation civile,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Langumier (Philippe), directeur de cabinet du directeur général de l'aviation civile, désigné personne responsable des marchés (PRM) par l'arrêté susvisé et agissant en cette qualité, délégation est donnée, dans la limite de ses attributions, à M. Jan (Alain), technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division logistique, à l'effet de signer :

- tous actes, décisions et pièces administratives relatifs à la passation et à l'exécution des marchés conclus en vertu de l'article 28 du code des marchés publics y compris ceux relatifs au choix de l'attributaire et à la signature du marché ;
- tous actes, décisions et pièces administratives relatifs à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur à 135 000 Euro (HT) conclus en vertu de l'article 30 du code des marchés publics y compris ceux relatifs au choix de l'attributaire et à la signature du marché ;
- tous actes, décisions et pièces administratives relatifs à la passation et à l'exécution des marchés soumis au titre III du code des marchés publics à l'exclusion de ceux relatifs au choix de l'attributaire et à la signature du marché.

Article 2

La présente décision prendra effet à compter de la date de sa publication au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 23 juin 2006.

*Le directeur de  
cabinet  
du directeur général,  
P. Langumier*